

## EXERCICE 2018

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 24 septembre 2018

**DÉLIBÉRATION n°2018-67**

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

4.5. Identification des noms usuels de l'université de Tours.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2017-89 du 18 décembre 2017 du conseil d'administration,

**Exposé de la décision :**

Il est proposé d'identifier l'ensemble des noms usuels sous lesquels l'université a été (ou est encore) désignée dans les différents actes et conventions qui l'engagent, ainsi que sur les titres de propriété intellectuelle qu'elle détient, et ce afin de reconnaître qu'ils ne désignent qu'une seule et unique entité juridique : l'université de Tours. Cette proposition repose sur une motivation principale : la simplification des procédures de régularisation nécessaires à opérer sur le portefeuille de titre de propriété industrielle de l'université (notamment, l'inscription des modifications sur les registres des offices nationaux et étrangers de propriété industrielle).

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Il est confirmé que l'ensemble des noms usuels ci-après énumérés désignent tous une seule et même entité juridique : l'Université de Tours, dont le siège social est 60 rue du Plat d'Etain, BP 12050, 37020 TOURS CEDEX 1, n° SIREN 193 708 005.

Noms usuels concernés : Université de Tours » ou « Université de Tours François-Rabelais » ou « Université de Tours François Rabelais » ou « Université de Tours, François-Rabelais » ou « Université de Tours, François Rabelais » ou « Université François-Rabelais de Tours » ou « Université François Rabelais de Tours » ou « Université François-Rabelais » ou « Université François Rabelais » ou « UFRT » ou « Univ Tours François Rabelais » ou « Univ Tours François Rabelais (Université de Tours François Rabelais) » ou « Univ François Rabelais de Tours » ou « Univ François Rabelais de Tours (Université François Rabelais de Tours) » ou « Université François Rabelais UFR Sciences et Techniques ».

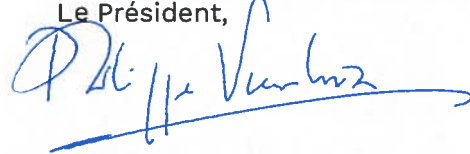
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
<b>Pour :</b>	<b>29</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**  
- Néant.

Fait à Tours, le 01 octobre 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	01 OCT. 2018
	Transmise au recteur le :	01 OCT. 2018